

Lettre N°45 mai 2024
Service Communication

AGENDA

- Mercredi 8 mai :

« Commémoration du 8 mai »

Monument aux morts à 11h00 Apéritif à 11h30 cour de la médiathèque

- Mercredi 15 mai:

Conférence

Science

« Comment les êtres vivants optimisent-ils l'énergie ? Des leçons pour les humains ? » par Jacky Cosson Médiathèque municipale à 19h30

- Vendredi 17 mai:

« Inauguration de l'extension de la crèche» à 18H00

- Samedi 18 mai :

« Marché artisanal »

organisé par l'association les 3A Cour de la médiathèque et de la maison des jeunes 10H00 à 17H00



- Dimanche 19 mai:

« Airs d'Opéra »

Les chœurs de la Vallée du Paillon Salle Honoré Trastour à 17h00 (entrée gratuite)

- Dimanche 26 mai:

« Vide grenier de printemps »

Places St Claude et Garino organisé par le Comité des Fêtes d'Aspremont

Samedi 1 et dimanche 2 juin :

« Commémoration des 150 ans de la séparation des quartiers de Castagniers et de Colomars, de la commune d'Aspremont

- Samedi 8 juin :

« LOTO »

Salle Honoré Trastour à partir de 19h30 organisé par le Comité des Fêtes d'Aspremont

« LES INFOS BRÈVES ASPREMONTOISES »

OPÉRATION « NETTOYONS LE SUD »

Samedi 13 avril 2024, la municipalité a répondu à l'opération « Nettoyons le sud » initiée par la Région PACA. Vingt cinq bénévoles ont ramassé 223 kilos de déchets (plastic, ferraille, objets divers) principalement sur des terrains dont la commune est devenue récemment propriétaire. Un grand merci à toutes ces personnes.



INAUGURATION MEDIATHEQUE



Samedi 20 avril s'est déroulée l'inauguration de la médiathèque en présence d'Eric Ciotti (Député et Président de la commission des finances du département), Christelle d'Intorni (Député et Conseillère Départementale), Isabelle Brès (Maire de Colomars), Gérard Bensa (garde forestier), des membres du Conseil Municipal ainsi que Pascal Bonsignore et de nombreux Aspremontois et Aspremontoises.









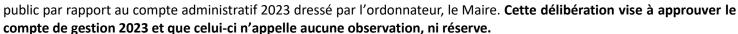


CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

Toutes les délibérations présentées ont été approuvées à l'unanimité des conseillers présents ou représentés, soit 18 conseillers.

POINT N°1: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le compte de gestion établi par le responsable du service de gestion comptable de Plan du Var atteste de la conformité des comptes 2023 du comptable





La section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 443 985.35€. La section d'investissement fait apparaître un excédent de 692 669.07€. Cette délibération vise à approuver le compte administratif 2023 conforme au compte de gestion.

BUET

POINT N° 3: AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Cette délibération vise l'affectation du résultat 2023 qui laisse apparaître pour la section de fonctionnement, 2 250 292.45 € en recettes et 1 806 307.10 € en dé-

penses, soit **un résultat d'exercice 2023 de (+) 443 985.35 €** et un résultat de clôture de 2 640 115.36 € ET pour la section d'investissement, 3 509 730.45 € en recettes et 2 817 061.38 € en dépenses, soit un résultat d'exercice de (+) 692 669.07 € et un résultat de clôture de (-) 51 190.38 €.

Le résultat de clôture de l'exercice est de 2 640 115.36 €. Ce résultat permet à la municipalité de mettre en œuvre un plan d'investissement ambitieux, sans emprunt et sans augmentation des impôts.

POINT N°4: BUDGET PRIMITIF 2024

Le rapport d'activité 2023 et les orientations 2024 présentés en séance sont en ligne sur le site internet de la commune. Cette délibération vise à approuver le budget primitif 2024 de la commune qui laisse apparaître pour la section de fonctionnement 4 004 634.67 € en dépenses et en recettes ET pour la section investissement, 4 091 299.65 € en dépenses et en recettes.

POINT N°5: ADOPTION TAUX D'IMPOSITION 2024

Au regard de l'augmentation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 3.9% par l'Etat , il a été proposé au Conseil Municipal de contenir la pression fiscale malgré le développement engagé par la municipalité, en maintenant les taux communaux qui demeurent inchangés depuis 2009, à savoir :

Taxe foncière sur propriétés bâties 22,57%

Taxe foncière sur propriétés non bâties 30%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12.45%.

POINT N°6: DELEGATION AU MAIRE DE L'ADMISSION EN NON-VALEUR DES CREANCES DE FAIBLE MONTANT

Pour faciliter la gestion administrative, il est proposé au Conseil Municipal de consentir une délégation à Monsieur le Maire pour admettre en non-valeur les créances d'un montant unitaire inférieur à cent euros.

POINT N°7: ACQUISITION DU LOCAL CADASTRE SECTION AB n°320

Au regard du montant des travaux à réaliser, une nouvelle négociation s'est tenue, aboutissant à un prix d'acquisition de VINGT CINQ MILLE EUROS au lieu de TRENTE MILLE EUROS.

POINT N°8 : DISPOSITIF D'ALERTE ET DE SECOURS VISANT LA SECURISATION DES BATIMENTS COMMUNAUX : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DU FIPDR

Cette délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention par l'Etat pour un montant de 22 132 euros sur une dépense prévisionnelle de 27 665 € HT, soit 33 198 € TTC et ce, pour la sécurisation des bâtiments communaux. L'objectif étant d'équiper chaque agent municipal d'un BIP d'appels secours (FIXE ou NOMADE selon la configuration des lieux) pour pouvoir déclencher une alerte instantanée auprès des forces de l'ordre et de complémenter ce système d'alerte silencieux par des sirènes PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité).



POINT 10 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES

Cette délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Département des Alpes-Maritimes, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € pour la réalisation de son programme d'activité 2024.

POINT N°11 DEVELOPPEMENT DES ACTIONS CULTURELLES ET EVENEMENTIELLES :

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR UNE MISSION DE DIAGNOSTIC DE LA LECTURE PUBLIQUE

Dans le cadre du projet d'extension et de sécurisation de la Mairie et du développement des activités culturelles et évènementielles de la commune, il apparaît opportun de solliciter une mission auprès d'une maîtrise d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation pour mener une étude sur l'intégration d'un pôle culturel au sein de la Mairie. Ce pôle culturel intégrerait la nouvelle médiathèque, mais également d'autres services susceptibles de répondre aux besoins des administrés. Le budget de cette mission de diagnostic est de 17 785 € HT en sachant que ce type de dépense est éligible à une subvention de 50% par la DRAC. Aussi, la délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention de 8892.50 € auprès de la DRAC pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de programmation.

POINT N°12 : DEVELOPPEMENT DES ACTIONS CULTURELLES ET EVENEMENTIELLES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COMITE DES FETES

Dans la continuité de la délibération précédente et dans le cadre d'une volonté forte de structuration et de coordination des évènements sur la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat avec le Président du Comité des Fêtes d'Aspremont.



POINT N°9: PROJET DE VEGETALISATION ET DE DESIMPERMEABILISATION DES COURS DU GROUPE SCOLAIRE DE LA PRAIRIE: DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET AUPRES DE LA REGION PACA

Dans le cadre du Programme Educatif Territorial (PEDT), un projet a été évoqué par l'association des parents d'élèves et les enseignants du groupe scolaire. Ce projet qui s'inscrit dans un contexte d'augmentation et de précocité des vagues de chaleur, consiste à végétaliser et désimperméabiliser les cours du groupe scolaire.

Il répond à la nécessité d'adaptation aux changements climatiques et vise également à

favoriser l'autonomie, la sociabilité et la créativité des enfants et à apaiser le climat scolaire. Le montant de cette opération est estimé à 446 600 € HT. Aussi, dans la continuité du travail engagé au niveau de l'environnement notamment, il s'agira de solliciter une subvention auprès de l'Etat d'un montant de 157 280 € dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), et une subvention de 200 000 € auprès de la Région dans le cadre du dispositif « nos communes d'abord ».

POINT N°13 : ADOPTION DU COUT DE SCOLARISATION ANNEE SCOLAIRE 2023-2024 ET PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE DES ENFANTS ADMIS EN SCOLARISATION SUR L'ECOLE DE LA PRAIRIE :

En application de l'article L.212-8 du code de l'éducation, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionne-

ment se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence. **Cette délibération valide les montants de refacturation.**



POINT N°14: APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2024

Pour l'année 2024, il est nécessaire d'identifier deux créations de postes pour le remplacement d'un congé maternité prévu au sein de l'équipe administrative et d'un congé de présence parental au sein de l'équipe du périscolaire et d'approuver le tableau des effectifs à temps complet et non complet de la collectivité, en précisant que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales, sont inscrits au budget 2024 et que

les agents bénéficieront du régime indemnitaire défini par la collectivité.

VIE ASSOCIATIVE: tournoi organisé par l'Amicale Bouliste Aspremontoise

Samedi 20 avril, Olivier Bonfils Président de l'Amicale Bouliste Aspremontoise recevait les Présidents des clubs boulistes de Belvédère et de St Martin Vésubie.

L'occasion était donnée aux élus (Christelle d'Intorni, Eric Ciotti, Pascal Bonsignore et les conseillers municipaux) de venir saluer les nombreux participants à cette manifestation pour un moment de partage et de convivialité.

A signaler que l'équipe d'Aspremont a perdu en finale contre l'équipe de Saint Martin Vésubie.



Centre Communal d'Action sociales d'Aspremont



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune a récemment organisé son premier loto le 20 avril dernier. Cet événement a rassemblé de nombreux participants, tous impatients de tenter leur chance et de passer un moment convivial.

Des cadeaux de qualité et attractifs ont été les points forts de ce loto, comme la participation de 500 € pour un voyage de son choix, des articles ménagers, des paniers garnis, une télévision, des matériels de jardin et autres lots.

La buvette avait aussi toute sa place. Les joueurs ont pu se désaltérer avec des boissons chaudes et froides, et se régaler avec des hot-dogs et paninis préparés avec soin. Cette ambiance chaleureuse a permis aux participants de se détendre entre les parties de loto. Les discussions animées et les rires ont contribué à la réussite de la soirée. Le loto du CCAS a été bien plus qu'un simple jeu de hasard. Il a renforcé les liens entre les habitants de la commune. Les sourires, les félicitations et les encouragements ont créé une atmosphère positive et bienveillante.

Les fonds récoltés lors de cet événement serviront à soutenir les activités traditionnelles du CCAS, contribuant ainsi à l'amélioration du bien-être des bénéficiaires.

Bravo aux organisateurs et un grand merci à tous les participants bénévoles d'avoir contribué à cette belle soirée.



LE MOT DE LA LISTE « AIMONS ASPREMONT »

Je suis un Algérien qui boit du rosé le jour de l'Aïd, à Aspremont ou à Bordeaux.